

RAPPORT D'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE

Examen le 2 décembre 1948

RE: LAMBERT Lionel
né le 4 mai 1937

MOTIF DE L'EXAMEN:

Les autorités de l'Orphelinat de Chambly demandent l'examen mental (deuxième examen) dans le cas de l'enfant Lionel Lambert.

EXAMEN PSYCHOLOGIQUE:

Le diagnostic de ce dernier examen psychologique confirme celui du premier examen: l'enfant Lionel Lambert est un débile mental très peu éducatible. Son niveau mental se situe dans la catégorie dite "débilité mentale". De plus certains éléments caractéristiques assombrissent le tableau et rendent sa présence intolérable à l'Orphelinat.

RECOMMANDATIONS:

Dans l'intérêt de l'enfant il y aurait lieu de le placer dans une institution médico-pédagogique telle qu'Emilie Tavernier.

Claude Mailhiot D.Ps.

Claude Mailhiot, D.Ps.

CM/JQ



DECLARATION STATUTAIRE

DOSSIER NO 1017319211101219191191

Je, Lambert Lionel (37-05-04) demeurant
au 735 Parveau #6 Longueuil Tel: 674-5297

déclare solennellement que

Q: Pouvez-vous me parler de votre enfance?

R: Je suis orphelin et je n'ai jamais connu
ma mère. De 1937 à Sept 43 j'ai demeuré
à l'Aide à la Femme rue Hochelaga MTL.

Puis de Sept 43 à Sept 51 j'ai été placé
à l'Orphelinat St. Joseph à Chambly - Bassin

En mai 50 j'ai fait un séjour à l'hôpital St-Justin
pour du rhumatisme inflammatoire. Puis 1951
j'ai été transféré au Buisonnets sur
la rue Ste Catherine à Montréal aujourd'hui
c'est la place des Arts qui est là

En 1953, je déménage à Laprairie chez la famille
Gobeil à la demande du Centre d'Adoption
de Montréal puis à Boucherville chez
Lionel Décarie dans le 3^e rang.

Puis en 1958, j'ai demeuré chez les Dubois
de St. Hubert c'était une ferme où j'ai
été bien traité.

Q: Durant votre séjour, à l'Orphelinat de St-Joseph
à Chambly, avez-vous reçu des mauvais
traitements physiques par les responsables?

R: Oui, à l'orphelinat de St. Joseph, il avait
2 Soeurs sœurs Soeur Charlotte Lefebvre

et je fais déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était sous serment, aux termes de la loi sur la preuve au Canada.



11
DÉCLARATION STATUTAIRE

DOSSIER NO 1073192110121919 19

Je, _____

déclare solennellement que et soeur St. Arnault.

Soeur Charlotte Lefebvre était très dure envers nous, j'ai eu beaucoup de mauvais traitements de sa part. Elle m'attachait les mains dans le dos pour me faire toucher au caloufisi. Elle me donnait des coups de barreau de chaise sur le dessus des mains. Aussi elle mettait les pénis.

Q: Pourquoi vous faisait-elle cela?

R: Parce que je faisais pipi au lit.

Q: Avez-vous eu d'autres coups par des Soeurs?

R: Oui par Soeur St. Arnault qui me frappait avec la strappe de cuir sur les fesses lorsque je n'écoutais et me prenait souvent par la gorge et me serrait pour m'étouffer.

Q: Avait-il d'autres personnes qui vous faisaient subir des sévices?

R: Oui, il avait Rejean Meloche, un orphelin comme moi qui sous les ordres de Soeur Lefebvre mordait les doigts des autres enfants.

Q: Avez-vous eu des coups lors de votre séjour dans Buisonnets sur la rue St. Catherine à MTL?

R: Oui, à plusieurs reprises les moniteurs nous frappaient.

et je fais déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était sous serment, aux termes de la loi sur la preuve au Canada.



DÉCLARATION STATUTAIRE

DOSSIER NO 107,319,211,012,910,1191

Je, _____

déclare solennellement que Je me suis fait fouetter par François Hubard c'était le premier des moniteurs il prenait une corde à danser pour nous frapper tout partout sur le corps même dans le visage.

Aussi Jean Charles Desjardins, un autre moniteur qui je me souviens, une fois j'étais dans le réfectoire, Serge Gauthier, un autre jeune me parlait, Desjardins pensait que je parlais il m'a eu des coups de claques sur l'oreille droite j'ai tombé par terre et le sang a coulé de l'oreille. J'étais tout étourdi. Depuis ce temps j'ai eu des problèmes avec cet oreille j'ai subi plusieurs opérations à l'oreille. Desjardins m'avait donné une pénitence de 1 semaine de me mettre à genoux devant sa porte.

Q: Avez-vous eu des attouchements sexuels à cet endroit?

R: Non, jamais à cet endroit

Q: Comment était classifiés les enfants à cet endroit?

R: c'était la classe des orphelins, des pauvres et ceux plus riches.

et je fais déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était sous serment. aux termes de la loi sur la preuve au Canada.



16
DÉCLARATION STATUTAIRE

DOSSIER NO 10731911/101219191191

Je, _____

déclare solennellement que Q: Connaissiez-vous le curé Paul Contant

R: Oui, il était directeur de la Société d'Adoption
lors de mon séjour à cette place, j'ai couché
seulement une nuit Paul Contant m'a fait
venir dans son bureau et m'a fait des abouilles
et il était avec Marcel Turcotte. Ils m'ont
touché au pénis et Contant lui dit: c'est
pas péché; T'as besoin de te confesser.

Q: Avez-vous eu d'autres services aux autres
différents endroits?

R: Non, tout a été beau j'ai jamais rien
eu avec les fermiers.

Q: Avez-vous des amis qui ont été avec vous
lors de vos services?

R: Il avait Gilbert Couture, Serge Gauthier,
Rocher Durocher, Pierre Emond, Albert Géri.

Q: Avez-vous eu des séquelles de cette époque?

R: J'ai été traumatisé et je pense à mon oreille
que j'entends rien, c'est dû au coup de
Desjardins.

Q: Avez-vous autres choses à ajouter?

R: Non

et je fais déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était sous serment, aux termes de la loi sur la preuve au Canada.

Signature du déclarant

Lionel Lambert

Déclaré devant moi

Jean-Étienne Franco

à

Longueuil

ce

28

Jour de

octobre

19

92

(Juge, Notaire Public, Juge de paix, etc)

